

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia

P. O. Box 3243

Tel ; 5517 700

Fax : 5511299

Website : www.au.int

CONSEIL EXÉCUTIF

Trente et unième session ordinaire

27 juin - 1^{er} juillet 2017

Addis-Abeba (Éthiopie)

EX.CL/1041(XXXI)

Original : français

RAPPORT DU COMITÉ MINISTÉRIEL SUR LES CANDIDATURES AFRICAINES DANS LE SYSTÈME INTERNATIONAL

RAPPORT DU COMITÉ MINISTÉRIEL SUR LES CANDIDATURES AFRICAINES DANS LE SYSTÈME INTERNATIONAL

I. INTRODUCTION

1. Le Comité ministériel sur les candidatures africaines au sein du Système international s'est réuni, en sa trente et unième session ordinaire, le 30 juin 2017, à Addis-Abeba (Ethiopie), sous la présidence de **S.E. Dr. Samura Matthew Wilson Kamara, Ministre des affaires étrangères de la République de Sierra Leone.**

2. Après avoir ouvert la séance et satisfait au protocole d'usage, le Président a présenté l'ordre du jour de la session à l'adoption des membres.

3. Le Président a donné la parole à l'Ambassadeur Minata Cessouma Samate, Commissaire aux affaires politiques qui a remercié et félicité les Membres du Comité pour leur constant engagement à créer une solidarité africaine autour des candidatures africaines endossées aux postes au sein du système international. Elle s'est référée à l'élection du Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Santé, comme d'une réussite africaine et un exemple à suivre à l'avenir, en insistant sur le rôle joué par les uns et les autres, y compris le Président de la Commission de l'Union africaine, son Excellence, Moussa Faki Mahamat.

II. PARTICIPATION

4. Les États ci-après, membres du Comité étaient présents : Angola, Burkina Faso, République du Congo, Erythrée, Egypte, Gabon, Guinée Equatoriale, Lesotho, Malawi, Nigeria, Rwanda, Sierra Léone, Tanzanie, Togo et Libye.

III. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

5. L'ordre du jour suivant a été adopté par le Comité :

- (i) mise en œuvre des Décisions **EX.CL/Dec.897(XXVII)**, **EX.CL/Dec.917(XXVII)**, **EX.CL/DEC.938 (XXIX)** et **EX.CL/Dec.958(XXX)** ;
- (ii) examen des candidatures africaines aux postes dans le système international ;
- (iii) questions diverses.

IV. MISE EN ŒUVRE DES DÉCISIONS **EX.CL/Dec.917 (XXVIII)** et **EX.CL/Dec.938 (XXIX)**

6. La Commission a présenté le rapport sur l'état de mise en œuvre des Décisions **EX.CL/Dec.897 (XXVII)**, **EX.CL/Dec.917(XXVII)**, **EX.CL/DEC.938 (XXIX)** et **EX.CL/Dec.958 (XXX)** sur les candidatures endossées par le Conseil exécutif lors de ses sessions précédentes.

7. Le Comité a pris note de l'état de mise en œuvre des Décisions susmentionnées sur les candidatures africaines endossées lors de la 28^{ème}, 29^{ème} et 30^{ème} sessions tenues respectivement en janvier et juillet 2016 ainsi qu'en Janvier 2017 à Addis Abéba (Ethiopie) et à Kigali (Rwanda). Il s'est félicité du succès enregistré, relativement aux candidatures endossées par le Conseil Exécutif au titre de ses sessions précédentes. Le Comité recommande au Conseil exécutif de prendre note des candidats élus et ceux qui n'ont pas été élus (Voir rapport).

8. Le Représentant de l'Egypte a pris la parole pour rappeler l'endossement par le Sommet de juillet 2016, de la candidature de **Dr Moushira Khattab** de la République Arabe d'Egypte au poste de Directeur Général de l'UNESCO. Le Comité a demandé que la même dynamique qui a prévalu lors de la campagne pour l'élection du Directeur Général de l'UNESCO puisse être étendue au candidat africain au poste de Directeur Général de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

9. Le Comité a demandé à la Commission de prendre toutes les dispositions pour assurer un appui multiforme aux candidats endossés par les mécanismes de l'Union africaine. Il a par ailleurs demandé au Secrétariat du Comité de travailler à la mise en place des comités de candidatures au sein des groupes africains qui n'en disposent pas.

V. EXAMEN DES CANDIDATURES AFRICAINES AUX POSTES DANS LE SYSTEME INTERNATIONAL

10. La Commission a présenté les candidatures soumises à l'approbation du Conseil Exécutif durant sa 31^{ème} session ordinaire.

11. Le Comité, après en avoir débattu, recommande au Conseil exécutif d'approuver les candidatures ci-après pour élection ou réélection aux postes de :

- i) **Membre du Comité Consultatif sur les questions Administratives et Budgétaires**, au cours des élections qui auront lieu en novembre 2017 à New York, la candidature de **M. Abdallah Bachar Bong** de la République du Tchad ;
- ii) **Secrétaire Général Adjoint de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT)**, lors des élections prévues du 29 octobre au 16 novembre 2018 à Dubaï, aux Emirats Arabes Unis au cours de la Conférence des Plénipotentiaires de l'Union, la candidature de **Monsieur Brahim Sanou** du Burkina Faso ;
- iii) **Directeur Général de l'Organisation pour l'Interdiction des Armes Chimiques (OIAC)**, lors des élections prévues en novembre/décembre 2017 à la Haye, aux Pays Bas, la candidature de **Monsieur Abdouraman Bary** du Burkina Faso ;

iv) **Membre du Conseil des Droits de l'Homme pour la période 2018-2020**, lors des élections prévues en Novembre 2017, au cours de la 72^{ème} session de l'Assemblée Générale des Nations unies, les candidatures de :

- ***la République Démocratique du Congo***, au titre de l'Afrique Centrale
- ***la République d'Angola***, au titre de l'Afrique Australe
- ***la République de Sénégal***, au titre de l'Afrique de l'Ouest
- ***la République Fédérale du Nigeria***, au titre de l'Afrique de l'Ouest

v) **au poste de Membre du Conseil Exécutif de l'Organisation Mondiale du Tourisme** pour la période 2018-2021, lors des élections prévues du 4 au 9 septembre 2017 à Chengdu, en Chine, au cours de la 22^{ème} session de l'Assemblée Générale de l'OMT, les candidatures de :

- ***la République du Soudan***
- ***la République de Cabo Verde***
- ***la République de Seychelles***
- ***la République du Congo***

NB : la candidature de la République du Congo a été acceptée après que le représentant de cet Etat membre ait justifié que cette candidature avait été exprimée et après que le Comité ait noté qu'il y avait plus de poste à pourvoir qu'il y avait de candidats.

vi) **Membre du Conseil des Gouverneurs de l'Agence Internationale d'Energie Atomique** pour la période 2017-2019, lors des élections prévues en septembre 2017, au cours de la Conférence Générale de l'AIEA, les candidatures de :

- ***la République du Soudan***
- ***la République du Niger***
- ***la République Arabe d'Egypte***

NB : Le Comité a instruit la Mission Permanente de l'Union africaine à Genève d'informer les Etats membres et d'organiser, de concert avec le groupe africain à Genève, le choix des deux (2) Etats pour occuper les postes vacants.

vii) **Membre du Conseil de l'Organisation Maritime Internationale, sous la catégorie C**, lors des élections prévues, du 27 novembre au 6 décembre 2017 à Londres, au cours de la 30^{ème} session de l'Assemblée de l'Organisation Maritime Internationale, les candidatures de :

- ***la République du Liberia***
- ***le Royaume du Maroc***
- ***la République d'Afrique du sud***

- ***la République Arabe d’Egypte***
 - ***la République du Kenya***
- viii) **Membre du Conseil de l’Union Internationale des Télécommunications**, lors des élections prévues du 29 octobre au 26 novembre 2018 à Dubaï, Emirats Arabe Unis, au cours de la Conférence des plénipotentiaires, la candidature de ***la République Fédérale du Nigeria***
- NB : Le Comité décide de laisser ouvert, les douze (12) autres postes à pouvoir par l’Afrique au sein dudit Conseil.*
- ix) **Membre du Comité pour la protection de Bien culturel en cas de conflit armé**, au cours des élections prévues en novembre 2017 à Paris, lors de la Conférence des Etats Parties à la Convention de la Haye de 1954 sur la Protection de Bien culturel en cas de conflit armé, la candidature de ***la République Arabe d’Egypte***
- x) **Membre du Conseil Intergouvernemental du Programme International pour le Développement de la Communication (IPDC)**, au cours des élections prévues lors de la 39ème session de la Conférence Générale de l’UNESCO, qui se tiendra à Paris en novembre 2017, la candidature de ***la République Arabe d’Egypte***
- xi) **Membre du Conseil du Programme Hydrologique International (IHP)**, au cours des élections prévues à Paris en novembre 2017, lors de la 39ème session de la Conférence Générale de l’UNESCO, la candidature de ***la République Arabe d’Egypte***
- xii) **Membre** du Conseil de Coordination International de l’Homme et le Programme de Biosphère (MAB) lors des élections évues au cours de la 39ème session de la Conférence Générale de l’UNESCO, prévue en novembre 2017 à Paris, ***la candidature de la République Arabe d’Egypte.***

12. Concernant le Poste de Directeur du Bureau de Développement des Télécommunications, lors des élections prévues, du 29 octobre au 26 novembre 2018 à Dubaï, Emirats Arabe Unis, au cours de la Conférence des Plénipotentiaires, le Comité a reçu deux (2) candidatures pour un examen précoce, celle de ***Dr Cosmas Zavazava de la République du Zimbabwe*** et de ***Mr. William Ijeh de la République Fédérale du Nigeria***. Le comité a reconnu qu’il s’agit d’un poste stratégique pour lequel la compétition promet d’être difficile avec le reste du monde. Ayant relevé que les deux candidats présentent d’excellents profils et qu’ils ont tous les deux une renommée au plan international, le premier étant en exercice au sein de l’IUT et le second en tant qu’ancien fonctionnaire de cette organisation, le Comité a demandé aux deux délégations du Zimbabwe et du Nigeria de mener des consultations afin de s’accorder sur un seul. Les consultations ont abouti aux résultats ci-après :

- i) *les deux délégations n'ont pas pu s'accorder sur un candidat unique ;*
- ii) *les deux délégations sont d'accord pour se référer au Comité ministériel sur les candidatures africaines au sein du système international et de s'aligner à sur sa décision sur la question ;*
- iii) *le Nigeria déclare qu'il existe toujours une possibilité de poursuivre les négociations tandis que le Zimbabwe estime que toute négociation n'est plus possible, souhaitant déferer le cas à la décision du Comité ;*
- iv) *le Président du Comité a donné la parole au Secrétariat et au bureau du Conseiller juridique en vue d'informer le Comité sur les dispositions du règlement intérieur et la pratique en la matière. Il ressort des explications ces éléments sont reflétés dans l'article 14 du Règlement Intérieur du comité et se réfèrent à : la Compétence ; la qualité intellectuelle et l'expérience des candidats ; leur renommée et reconnaissance au niveau international et la représentation géographique ;*
- v) *les membres du Comité sont intervenus très longuement sur la question en reconnaissant que les deux candidats remplissent les critères susmentionnés et que le dernier élément de différenciation se rapporte à la représentation géographique ;*
- vi) ***devant l'impasse et n'ayant pas pu trancher sur la question, le Comité a décidé de soumettre la question au Conseil Exécutif pour décision, le cas échéant, que les deux délégations poursuivent les négociations et qu'une session extraordinaire du Comité soit convoquée, en marge de la session de l'Assemblée générale des Nations unies en Septembre 2017 pour entériner ou décider sur la question.***

13. S'agissant des postes ci-après, le Comité, à défaut d'endosser les candidatures des Pays Africains concernés à ces postes, tenant compte des mécanismes en vigueur au sein de ces organisations, notamment la répartition géographique et la détermination des groupes auxquels appartiennent leurs Etats membres, a décidé de prendre note desdites candidatures et de leur apporter son soutien. Il s'agit des postes de :

- i) **Membre du Conseil Exécutif de l'UNESCO dans le Groupe électoral V (b) pour la période 2017-2021** au cours des élections qui auront lieu à Paris en novembre 2017, lors de la 39^{ème} Conférence générale de l'UNESCO, les candidatures :
 - **du Royaume du Maroc**
 - **de la République Arabe d'Egypte**
- ii) **Membre du Conseil Exécutif de l'Organisation Mondiale du Tourisme, dans la catégorie des pays Arabes, pour la période 2018-2021, lors des**

élections prévues du 4 au 9 septembre 2017 à Chengdu, en Chine, au cours de la 22^{ème} session de l'Assemblée Générale de l'OMT, les candidatures de :

- ***La République Arabe d'Egypte***

VI. QUESTIONS DIVERSES

14. Dans les questions diverses, le Président a félicité les membres du Comité et a indiqué que leur travail ne se limite pas seulement à l'endossement des candidatures et qu'il est important d'accompagner les candidats jusqu'à leurs élections.

15. Le Comité a reçu ***Dr Moushira Khattab***, candidate endossée de l'Afrique au poste de Directeur Général de l'UNESCO. La candidate a présenté sa vision et les orientations stratégiques qui vont marquer son mandat à la tête de l'organisation. Elle a ensuite informé le Comité sur le déroulement de la campagne et l'engagement sans faille du Groupe africain à Paris, en souhaitant que ce soutien se poursuive jusqu'aux élections.

16. Le Comité a demandé à la mission Permanente de l'Union africaine à New York de fournir aux Etats membres des informations sur le Comité d'audit des Nations unies.

17. L'ordre du jour étant épuisé, le Président a levé la séance.

PROJET

DÉCISION SUR LES CANDIDATURES AFRICAINES AU SEIN DU SYSTÈME INTERNATIONAL Doc. EX.CL/1041(XXXI)

Le Conseil Exécutif,

1. **PREND NOTE** du Rapport du Comité ministériel sur les candidatures africaines dans le système international ;
2. **APPROUVE :**
 - i) au poste de **Membre du Comité Consultatif sur les questions Administratives et Budgétaires**, au cours des élections qui auront lieu en novembre 2017 à New York, la candidature de **M. Abdallah Bachar Bong** de la République du Tchad ;
 - ii) au poste de **Secrétaire Général Adjoint de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT)**, lors des élections prévues du 29 octobre au 16 novembre 2018 à Dubaï, aux Emirats Arabes Unis au cours de la Conférence des Plénipotentiaires de l'Union, la candidature de **Monsieur Brahim Sanou** du Burkina Faso ;
 - iii) au poste de **Directeur Général de l'Organisation pour l'Interdiction des Armes Chimiques (OIA)**, lors des élections prévues en novembre/décembre 2017 à la Haye, aux Pays Bas, la candidature de **Monsieur Abdouraman Bary**, du Burkina Faso
3. **PREND EGALEMENT NOTE** et **DECIDE** d'approuver les candidatures suivantes :
 - i) **Membre du Conseil des Droits de l'Homme pour la période 2018-2020**, lors des élections prévues en Novembre 2017, au cours de la 72^{ème} session de l'Assemblée Générale des Nations unies, les candidatures de :
 - **la République Démocratique du Congo**, au titre de l'Afrique Centrale
 - **la République d'Angola**, au titre de l'Afrique Australe
 - **la République de Sénégal**, au titre de l'Afrique de l'Ouest
 - **la République Fédérale du Nigeria**, au titre de l'Afrique de l'Ouest
 - ii) **au poste de Membre du Conseil Exécutif de l'Organisation Mondiale du Tourisme** pour la période 2018-2021, lors des élections prévues du 4 au 9 septembre 2017 à Chengdu, en Chine, au cours de la 22^{ème} session de l'Assemblée Générale de l'OMT, les candidatures de :

- **la République du Soudan**
- **la République de Cabo Verde**
- **la République de Seychelles**
- **la République du Congo**

iii) **Membre du Conseil des Gouverneurs de l'Agence Internationale d'Energie Atomique** pour la période 2017-2019, lors des élections prévues en septembre 2017, au cours de la Conférence Générale de l'AIEA, les candidatures de :

- **la République du Soudan**
- **la République du Niger**
- **la République Arabe d'Egypte**

***NB** : Le Comité a instruit la Mission Permanente de l'Union africaine à Genève d'informer les Etats membres et d'organiser, de concert avec le groupe africain à Genève, le choix des deux (2) Etats pour occuper les postes vacants.*

iv) **Membre du Conseil de l'Organisation Maritime Internationale, sous la catégorie C**, lors des élections prévues, du 27 novembre au 6 décembre 2017 à Londres, au cours de la 30^{ème} session de l'Assemblée de l'Organisation Maritime Internationale, les candidatures de :

- **la République du Liberia**
- **le Royaume du Maroc**
- **la République d'Afrique du sud**
- **la République Arabe d'Egypte**
- **la République du Kenya**

v) **Membre du Conseil de l'Union Internationale des Télécommunications**, lors des élections prévues du 29 octobre au 26 novembre 2018 à Dubaï, Emirats Arabe Unis, au cours de la Conférence des plénipotentiaires, la candidature de **la République Fédérale du Nigeria ;**

***NB** : Le Comité décide de laisser ouvert, les douze (12) autres postes à pouvoir par l'Afrique au sein dudit Conseil et demande au Secrétariat d'informer les Etats membres de cette candidature.*

vi) **Membre du Comité pour la protection de Bien culturel en cas de conflit armé**, au cours des élections prévues en novembre 2017 à Paris, lors de la Conférence des Etats Parties à la Convention de la Haye de 1954 sur la Protection de Bien culturel en cas de conflit armé, la candidature de **la République Arabe d'Egypte ;**

- vii) **Membre du Conseil Intergouvernemental du Programme International pour le Développement de la Communication (IPDC)**, au cours des élections prévues lors de la 39^{ème} session de la Conférence Générale de l'UNESCO, qui se tiendra à Paris en novembre 2017, la candidature de **la République Arabe d'Egypte** ;
- viii) **Membre du Conseil du Programme Hydrologique International (IHP)**, au cours des élections prévues à Paris en novembre 2017, lors de la 39^{ème} session de la Conférence Générale de l'UNESCO, la candidature de **la République Arabe d'Egypte** ;
- ix) **Membre du Conseil de Coordination International de l'Homme et le Programme de Biosphère (MAB)** lors des élections prévues au cours de la 39^{ème} session de la Conférence Générale de l'UNESCO, prévue en novembre 2017 à Paris, **la candidature de la République Arabe d'Egypte**.
4. **DECIDE** s'agissant des postes ci-après, tenant compte des mécanismes en vigueur au sien de ses organisations, notamment la répartition géographique et la détermination des groupes auxquels appartiennent leurs Etats membres. Il s'agit des postes de :
- i) **Membre du Conseil Exécutif de l'UNESCO dans le Groupe electoral V (b) pour la période 2017-2021** au cours des élections qui auront lieu à Paris en novembre 2017, lors de la 39^{ème} Conférence générale de l'UNESCO, les candidatures :
- **du Royaume du Maroc**
 - **de la République Arabe d'Egypte**
- ii) **Membre du Conseil exécutif de l'Organisation mondiale du Tourisme, dans la catégorie des pays Arabes**, pour la période 2018-2021, lors des élections prévues du 4 au 9 septembre 2017 à Chengdu, en Chine, au cours de la 22^{ème} session de l'Assemblée Générale de l'OMT, les candidatures de :
- **la République Arabe d'Egypte**
5. **DECIDE ENFIN**, tenant compte de l'élection, en Octobre 2017, au poste de Directeur Générale de l'UNESCO ainsi qu'à d'autres postes stratégiques au sein du système international, de demander :
- i) aux Etats membres, au Président de la Commission de l'Union africaine, aux Groupes africains à l'UNESCO et les doyens des Groupes africains dans les différentes capitales, de s'engager collectivement à promouvoir et à soutenir la candidature de **Dr Moushira Khattab, seule candidate de l'Afrique** au poste de Directeur Général de l'UNESCO ;

- ii) à la Commission de l'Union africaine, de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer un appui multiforme aux candidats endossés par les mécanismes de l'Union africaine;
- iii) au Secrétariat du Comité ministériel sur les candidatures africaines au sein du système international, de travailler de concert avec les Groupes africains à la mise en place des comités de candidatures au sein desdits groupes qui n'en disposent pas;
- iv) à la Mission permanente de l'Union africaine à New York de fournir aux Etats membres des informations sur le Comité d'audit des Nations unies.

2017

Rapport du Comité Ministériel sur les Candidatures Africaines dans le Système International

Union Africaine

Union Africaine

<http://archives.au.int/handle/123456789/3618>

Downloaded from African Union Common Repository